

# Mobilier urbain. Banc public « Lausanne »

Lausanne 2009 - 2014

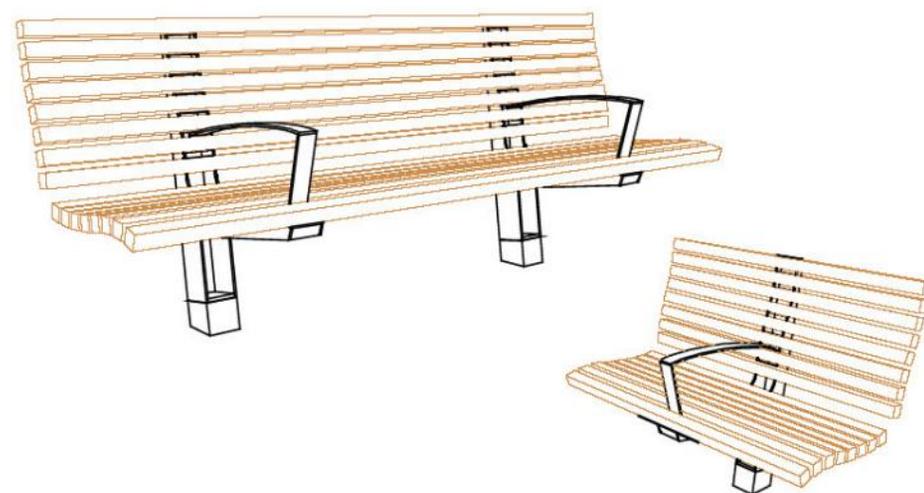
Architecte : service d'architecture de la Ville de Lausanne

Le banc *Lausanne* répond au besoin des personnes à mobilité réduite (PMR), particulièrement les personnes âgées, de se reposer sur des bancs confortables pour elles. Leur particularité est en effet d'avoir de la difficulté à s'asseoir et à se relever à cause d'une faiblesse musculaire générale. Pour compenser cela, tout le corps doit être mis à contribution. Fort de ce constat, le service d'architecture de la Ville de Lausanne a entrepris dès 2009 la conception d'un banc répondant aux exigences de confort des PMR, et des personnes valides bien entendu.

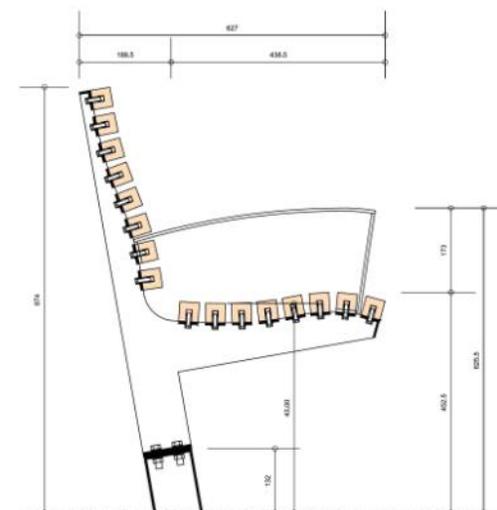
Les accoudoirs du banc *Lausanne* permettent ainsi aux bras de prendre appui sur le banc. La hauteur de l'assise a également son importance lorsque la personne se fléchit pour s'asseoir au risque de choir plus ou moins lourdement si l'assise est trop basse. Une hauteur d'assise adaptée, tout comme une inclinaison adéquate du dossier, permettent également un moindre effort pour se relever. En outre, les courbes de l'assise, du dossier et des accoudoirs apportent un gain de confort lorsque la personne est assise, sans toute fois être trop prononcées pour éviter de rendre difficile les actions de s'asseoir et de se lever. La hauteur d'assise est d'environ 45 cm, les accoudoirs sont à environ 62 cm du sol et le dossier a une inclinaison moyenne de 10°. Le design du banc *Lausanne* a fait appel au Modulor, système de proportions développé par Le Corbusier sur la base du nombre d'Or et des dimensions du corps humain.



L'assise et le dossier sont en bois pour assurer un confort thermique en hiver comme en été. Pour répondre aux exigences du développement durable,



l'utilisation du bois indigène des forêts lausannoises sera favorisée. Les supports sont métalliques et ont été conçus pour permettre l'installation de ces bancs aussi dans les rues en pente typiques de Lausanne. Enfin, le système modulaire de fabrication permettra d'offrir deux déclinaisons de bancs : à 4 places ou à 2 places.



Le banc *Lausanne* sera installé dans l'espace public de la ville au fur et à mesure des opportunités. Sa déclinaison à 2 places permettra d'offrir à la population un endroit où s'asseoir même lorsque la configuration des lieux est exigüe. Pour l'installation sur le domaine privé ou hors de la commune de Lausanne, une licence d'exploitation a été accordée à une entreprise privée.

